

LOCATION STAND
COMMERCIAL - CREATEURS -
FANZINES - AUTEURS -
FOODTRUCKS - date limite de
candidature : 31 Mai 2023



Les 16 et 17 septembre
2023 par l'association Hors
Cadre

Nom de l'enseigne :

Vous êtes : une personne morale (entreprise, association... préciser) :
 une personne physique

Nom du responsable :

N° de SIRET (si existant) :

Assurance : société et n° de responsabilité civile pro :

Adresse postale :

Tél :

Mail :

Site / blog / Facebook pro :

Activité (merci de détailler avec précision les produits vendus, si besoin nous pourrions demander des photos) :

I - NATURE, DATE ET LIEU DE L'ÉVÈNEMENT :

L'organisateur : association HORS CADRE représentée par Laetitia COUDERC

Le festival : Japaniort, le festival des arts japonais et des cultures imaginaires

Date : Samedi 16 septembre de 10h à 19h et dimanche 17 septembre 2023 de 10h à 18h

Lieu : Parc des expositions de Niort Noron - Halle du Galuchet/Sèvre - 6 rue Archimède - 79000 NIORT

Parking gratuit - Entrée du festival pour le public : de 8 à 14 ans inclus : 6€ /jour - pass WE: 10 €
à partir de 15 ans :7€/jour - pass WE : 12€

II - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est établi dans le cadre de l'événement Japaniort qui se tiendra les samedi 16 septembre et dimanche 17 septembre 2023 au parc des expositions de Niort, Halle du Galuchet et de la Sèvre, pour la location de un ou plusieurs stands d'exposition à but commercial.

III. DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION :

Ce formulaire vaut candidature à un ou des stands de vente sur notre festival. La date limite de candidature est fixée au 31 mai 2023. Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en compte.

Ce document est à renvoyer exclusivement par mail complété et signé (scan ou signature électronique) à exposants.japaniort@gmail.com

1- Vous recevrez dans les quinze jours qui suivent la date de clôture des candidatures, au plus tard le 20 juin

2023, par mail exclusivement, la confirmation que votre candidature a été retenue ou non.

2 - Le paiement du stand devra être réalisé par virement au plus tard le 7 juillet 2023 selon les modalités qui vous seront indiquées dans le mail de confirmation.

3 - A défaut de réception de votre règlement dans les délais, les stands seront attribués à un autre candidat.

NB :

- S'il reste de la place au-delà des dates limites de candidature et/ou de règlement, nous pourrions accepter encore des inscriptions mais le référencement de ces stands sur les plans et le site internet ne sera plus garanti. Dans tous les cas, toute réservation pour un stand qui ne sera pas réglée au plus tard deux mois avant la manifestation ne sera pas prise en compte.

- **pour toute annulation unilatérale de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, moins de SIX SEMAINES avant le début de la manifestation, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé.**

IV - TYPE DE STANDS

CHOIX 1 - exclusivement réservés aux revendeurs

Taille : 9m², 3x3 m environ

Tarif : 500,00 € le stand pour le week-end complet.

Ce tarif comprend : l'emplacement de 9m² / 2 badges exposants / l'électricité (une prise par stand)

Matériel sur le stand : Le stand est loué nu.

Vous pouvez demander à réserver du matériel en cochant dans le tableau ci-après : table, chaises et grilles, qui seront fournies par l'organisation en fonction de la disponibilité du matériel. Les stands sont disposés par îlots de quatre stands formant un carré, chaque stand bénéficiant de deux côtés ouverts et deux côtés partagés avec les stands voisins. Dans la mesure où nous ne disposons que d'un nombre limité de grilles, elles seront à partager avec les stands de chaque côté du vôtre.

Aucun autre aménagement de stand n'est prévu (pas de cloisons, par exemple.). Chaque exposant peut décorer son stand comme il le souhaite à condition de respecter les consignes de sécurité du festival et les stands voisins. **Pour tout prêt de matériel, un chèque de caution de 150€ est demandé le jour de l'installation et non encaissé**

CHOIX 2 – exclusivement réservé aux créateurs – fanzine – -dessinateurs - auteurs et auto-éditeurs :

Taille : 3,10m linéaire

Tarif : 90.00 € le stand. Ce tarif comprend : l'emplacement de 3,10m linéaire / 2 pass exposants / l'électricité (une prise par stand)

Le recul du stand sera de deux mètres, largeur de la table incluse. Les stands sont aménagés grâce à des cloisons à l'arrière du stand partagées avec le stand de derrière. Aucune grille ne sera disponible pour ces stands.

Vous pouvez demander à réserver du matériel en cochant dans le tableau ci-après : table et chaises, qui seront fournies par l'organisation en fonction de la disponibilité du matériel.

Chaque exposant peut décorer son stand comme il le souhaite à condition de respecter les consignes de sécurité du festival. **Pour tout prêt de matériel, un chèque de caution de 150€ est demandé le jour de l'installation et non encaissé**

CHOIX 3 – stands alimentaires :

POUR LES FOOD TRUCKS :

Tarif : 500 €. Ce tarif comprend : l'emplacement pour 1 foodtruck / 2 pass exposant / l'électricité (une prise par stand).

Taille : un emplacement à l'extérieur le long de la halle du Galuchet pour pouvoir installer 1 foodtruck

L'emplacement est nu - aucun matériel n'est fourni - ATTENTION : aucun accès à l'eau ou évacuation eaux usées - vous devez prévoir une rallonge d'au moins 50m.

Chaque exposant peut décorer son stand comme il le souhaite à condition de respecter les consignes de sécurité du festival. **Pour tout prêt de matériel, un chèque de caution de 150€ est demandé le jour de l'installation et non encaissé**

ATTENTION : aucun accès à l'eau ou évacuation eaux usées.

NB : pour les stands alimentaires : le festival est associatif, c'est autour de cette valeur qu'il est construit et pensé. Aussi, dans cet esprit **le bar associatif et partenaire du festival aura l'exclusivité de la vente de boissons non alcoolisées**, à l'exception des boissons typiquement japonaises telles que ramune par exemple. Il est donc demandé aux stands alimentaires de respecter la consigne de ne pas mettre en vente

de boissons non alcoolisées. Le prix de la location de l'emplacement tient compte de cette demande particulière.

A l'installation, le matériel prêté sera à disposition de l'exposant sur son stand. Toutefois dans un soucis d'entraide et de bienveillance envers les bénévoles trop peu nombreux, et après constatation d'abus en la matière lors des dernières éditions, il sera demandé à tous les exposants à la fin du festival de ramener le matériel aux points de rassemblement indiqués par le staff et de jeter ses poubelles dans la benne prévue à cet effet. Le chèque de caution sera restitué sauf si :

- si un dommage est constaté au moment de la restitution du matériel.
- si l'exposant n'a pas ramené son matériel et signé le bon de restitution auprès du staff
- si l'exposant n'a pas évacué ses poubelles

Dans l'un des ces 3 cas, le montant total de la caution sera forfaitairement retenu et le chèque immédiatement encaissé.

Ceci exposé, merci de remplir le tableau suivant en cochant la ou les cases correspondantes à votre choix. (Le matériel souhaité par l'exposant n'est pas facturé mais limité en termes de quantité. En effet, la réservation du matériel dépend des disponibilités du Parc des expos et de la Mairie. Un mail de confirmation vous sera envoyé en temps voulu quinze jours au plus tard avant la manifestation).

CHOIX 1 :

NOMBRE DE STAND Tarif : 500 €	Matériel Tarif : gratuit mais dans la limite des stocks disponibles et max 2 tables toutes tailles confondues par stand					TOTAL
	NU	Tables de 1,80	Tables de 3,10m	Chaises	Grilles	
9 m ² (4 au maximum)						
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :						
TOTAL A PAYER						

CHOIX 2 :

NOMBRE DE STAND Tarif : 90 €	Matériel Tarif : gratuit mais dans la limite des stocks disponibles et max 1 table quelque soit sa taille par stand				TOTAL
	NU	Tables de 1,80	Tables de 3,10m	Chaises	
3,10 m linéaires (2 au maximum)					
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :					
TOTAL A PAYER					

CHOIX 3 :

EN EXTERIEUR

Emplacement FOODTRUCK Tarif : 500 € (1 au maximum)	TOTAL
Nombre	
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :	
TOTAL A PAYER	

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Conditions générales :

- L'organisateur s'engage à prendre une assurance de responsabilité civile, cependant l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration sur les stands des commerçants.
- Le contrat est établi pour la durée de la manifestation jusqu'au 17 septembre inclus.
- L'exposant est entièrement responsable envers les acheteurs de la qualité des produits et du service après vente s'il y a lieu. Et également envers l'Etat, pour la déclaration du montant des ventes auprès du service des impôts concerné selon son statut juridique et fiscal ou de la provenance des produits vendus.
- L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de chiffre d'affaires nul de la part de l'exposant.
- L'exposant certifie avoir les autorisations nécessaires pour exercer et une responsabilité civile professionnelle.
- le tarif des stands sert à payer la location de la salle, les frais liés à l'organisation d'un tel événement, les frais administratifs, de communication, d'installation de l'électricité, etc. Aucun pourcentage sur les ventes ne sera demandé, chaque commerçant se doit d'être présent sur son stand ou d'envoyer un représentant, l'association Hors cadre ne pourra en aucun cas assurer les ventes à la place d'un commerçant ou aider à l'installation du stand ou sa désinstallation.

Publicité : La publicité est effectuée par Hors cadre mais nous vous invitons à la faire également auprès de vos réseaux. Le visuel, les flyers et affiches pourront vous être envoyés à votre demande par mail ou voie postale dès qu'ils seront disponibles.

L'installation pourra s'effectuer le vendredi après-midi à partir de 14h jusqu'à 22h00, le samedi matin à partir de 7h15, les ventes commencent à 10h à l'heure d'ouverture du festival. L'ouverture des portes aux exposants le dimanche matin se fera dès 9h. Le rangement aura lieu le dimanche à partir de 18h, heure de fermeture du festival. **Pour des questions de sécurité et d'organisation, aucun exposant ne pourra commencer à désinstaller ou quitter le festival avant dimanche 18h.**

Repas : Les repas et boissons sont à la charge de chaque exposant. Le bar associatif pourra éventuellement proposer des paniers repas à tarifs préférentiels aux exposants.

Propreté : L'organisateur nettoie les allées du festival, le partenaire a la charge du nettoyage de son stand. Toute surcharge de déchets laissés après le festival aura pour conséquence l'encaissement immédiat du chèque de caution. Il sera demandé au partenaire de rassembler cartons pliés et déchets (en sac poubelle) à l'endroit indiqué par l'Organisation à la fin du festival.

Carte bancaire : pour faciliter les éventuels achats de vos festivaliers, une caisse centrale pour les paiements en CB sera mise en place sur le festival. Vous pouvez demander un carnet de tickets à votre arrivée. Vous devrez remplir le ticket avec le nom du partenaire et le prix de l'achat. Le client devra remettre ce ticket à la caisse CB et y règlera ses achats. Le ticket est tamponné par nos soins et le client reviendra

chercher ses achats sur votre stand. Vous devrez garder le ticket pour faire la compta à la fin du week-end (une double compta avec un cahier à la caisse sera mis en place) un pourcentage sera retenu sur les ventes payées par CB à la caisse centrale soit 2% pour couvrir les frais de location et de commissions. Aucun pourcentage sur les ventes ne sera demandé. Le montant total des achats déduction faite de la commission sera remise à l'exposant exclusivement par virement. **L'exposant remettra le jour du festival son RIB à l'organisateur**

Pass exposants : L'exposant s'engage à confirmer le nombre de personnes présentes sur le stand pendant le festival au plus tard QUINZE (15) jours avant la manifestation. Il sera remis au participant le jour de son installation le nombre de bracelets correspondant. **Aucune modification ne sera prise en compte par l'organisateur à moins de 72h de la manifestation. Ces bracelets ne sont valables que pendant les heures d'ouverture de la manifestation et accordés aux personnes justifiant d'une activité effective sur le stand. Il est interdit à deux personnes ou plus de partager un même bracelet durant la même journée. Toute personne prise en délit de fraude, se verra exclue du festival et son bracelet lui sera alors retiré.**

VI - CAS DE FORCE MAJEURE

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans la présente convention s'ils découlent d'un cas de force majeure ou d'une urgence sanitaire. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre de l'Organisateur.

VII – RÉSILIATION

Tout manquement aux obligations mentionnées entraînera la résiliation de plein droit du présent contrat, et cela, quinze jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

VII - LITIGES

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat et après toute tentative d'arrangements amiables, la partie lésée se réserve le droit de faire constater par huissier cette inexécution et de saisir la juridiction compétente.

Je m'engage à respecter le présent contrat en cas de candidature acceptée et confirmée par l'organisateur.

Date, lieu, signature de l'exposant avec la mention «lu et approuvé»